

Monsieur le Président, Monsieur le Parrain, distingués collègues, Mesdames et Messieurs,

La remise des insignes d'un doctorat honoris causa est une des plus charmantes coutumes des universités de tradition européenne. Elle confirme et renforce les liens existants entre une université et ses professeurs d'un côté, et les savants décorés de l'autre, elle crée par-là un réseau invisible entre les institutions académiques des divers pays. Dans une époque où la vie publique des États européens est de plus en plus dominée par la renaissance d'un esprit nationaliste ce réseau invisible du monde intellectuel de notre continent donne de l'espoir et inspire de la confiance. Espoir de la suprématie des échanges intellectuels sur l'étroitesse d'esprit. Confiance que la force de la raison l'emporte sur les émotions dans l'ordre public européen.

Je félicite donc l'Université Panthéon Assas d'avoir repris la vieille coutume de la distinction honoris causa en ce moment qui voit l'édifice européen dans un état menacé et particulièrement fragile. La sauvegarde de cet édifice n'est pas une tâche exclusive des milieux politiques, elle incombe à **tous** dans leurs secteurs respectifs de la société. Elle incombe surtout à ceux qui sont responsables de l'enseignement de la jeune génération, donc à nous. Tout en étant conscients de nos possibilités limitées nous devons entendre et faire passer le message enseigné par l'histoire qui interdit le retour aux modèles purement nationaux. Les cérémonies comme celle-ci sont aptes à symboliser une communauté internationale des esprits qui montre la voie aux autres secteurs de la société.

Ceci dit je me dépêche d'ajouter que l'Université Panthéon Assas m'a donné une satisfaction immense et une joie profonde par choisir **moi** pour mettre en œuvre ce programme d'ouverture internationale. Si les conditions de la

distinction honoris causa appliquées à Paris sont les mêmes que celles approuvées par ma propre université, celle de Hambourg, il y en a trois: **(1)** Le candidat doit avoir des mérites scientifiques qui sont appréciés au-delà des frontières de son pays d'origine. **(2)** Il doit être lié à la propre université qui, par la remise du doctorat honoris causa, affirme ce lien préexistant. **(3)** Il faut un élément transfrontalier, soit dans le sens interdisciplinaire, soit dans le sens international.

Mes mérites scientifiques ont déjà fait l'objet de la présentation par l'ancien Président de l'Université. Je n'ai rien à ajouter, sauf peut-être que la coquetterie ne me permet pas de contredire les propos de M. Vogel.

Je vais plutôt aborder le second critère, c'est-à-dire ma liaison avec Paris en général et, plus particulièrement, avec l'Université Panthéon Assas. La première visite m'a conduit à Paris en 1960 comme enfant sous la surveillance de mes parents, la seconde en mai 1968 en qualité de lycéen participant à un échange scolaire. La grève générale de ce mois-là ne m'a pas permis de rentrer à Hambourg par train comme prévu. La situation dans la ville était chaotique, les rues du quartier universitaire remplies de gaz lacrimogène, la police était partout. Sur ordre de mon père j'ai dû gagner Orly ce qui n'était pas facile, et prendre un avion de la Lufthansa qui était encore en opération.

À cette époque-là l'opinion publique en Allemagne regardait la grève surtout comme une perte pour l'économie nationale tandis qu'en France on y voyait un acte politique visant la mise en œuvre de la solidarité d'un groupe social. Pendant cette semaine du mai 1968 j'ai appris que le même phénomène peut jouer un rôle très différent en deux pays voisins malgré leur tradition culturelle commune. C'était une leçon fondamentale motivant mon intérêt postérieur en

droit comparé. Il me paraît d'ailleurs que dans ce domaine des conflits sociaux une certaine convergence européenne s'est avérée pendant les 50 ans passés. En fait, la compagnie Lufthansa a été ciblée par pas moins de sept grèves dans la seule année de 2015. L'Allemagne semble donc s'approcher de la France; et la France, est-ce qu'elle aussi s'approche de l'Allemagne dans la perception économique des grèves?

Mon premier contact avec le monde académique français est dû à des personnes qui ne sont plus parmi nous: du côté allemand, *Konrad Zweigert*, ancien directeur de l'Institut Max Planck de Hambourg et docteur honoris causa de l'Université de Paris, m'a recommandé pour un poste d'assistant associé à l'Institut de droit comparé. *René Rodière*, à l'époque directeur de cet Institut, m'a accepté et a réveillé mon intérêt pour le droit maritime et le droit des transports. C'est par son œuvre et son cours de droit maritime que j'ai appris que la comparaison des droits, loin d'être limitée aux matières centrales du droit civil, peut servir de méthode dans tous les domaines du droit et par-là enrichir nos connaissances du droit dans un sens universel et général. J'ai en effet pu constater l'utilité de cette méthode dans mes recherches ultérieures en des matières très diverses.

J'ai travaillé pour l'Institut de droit comparé en 1977/78. Durant mon séjour, à la demande de *Michel Pédamon* j'ai remplacé *M. Zweigert*, tombé malade, dans un séminaire de droit allemand enseigné au Panthéon. Des entretiens avec *M. Pédamon*, avec *Denis Tallon*, avec *M. Rodière* et d'autres professeurs j'ai pu conclure qu'à l'époque la dissolution de l'ancienne Faculté de droit de l'Université de Paris était encore présente dans les têtes. Des clivages n'étaient pas encore dépassés et les tensions devenaient parfois visibles. Une harmonie plus grande régnait en droit international privé. Pendant un séjour à La Haye

j'avais pris contact avec *Paul Lagarde* qui organisait, toutes les deux semaines, une réunion des professeurs intéressés de toutes les universités parisiennes au Panthéon. On discutait des projets de thèse et d'autres sujets actuels. Je reçus la permission d'y participer et fus même invité à présenter les propositions essentielles de ma propre thèse portant sur la reconnaissance des divorces étrangers. J'étais fier de ma première publication en langue française qui en résumait les résultats. Mais ce qui m'a frappé surtout c'est la puissance intellectuelle créée par la réunion d'une vingtaine de professeurs enseignant la même discipline dans les diverses universités de la capitale.

Depuis 1980 les relations avec l'Université Panthéon Assas se sont progressivement approfondies et multipliées. De nombreux projets communs regardant des divers domaines du droit ont renouvelé les liens préexistants et ont établi de nouvelles coopérations fécondes avec un grand nombre de collègues – des conférences, des colloques, des projets de publication, les délibérations au sein d'organisations européennes ou internationales. Tout cela a été couronné par mon séjour à Paris, initié par *Hélène Gaudemet-Tallon* et *Louis Vogel*, en qualité de professeur invité il y a une dizaine d'années.

Pour en finir avec ce discours je devrais vous expliquer mon apparition en tenue civile, dépourvue de robe. L'explication est simple et renvoie à nouveau à l'année 1968: Tandis qu'à Paris, on a supprimé l'ancienne Université en gardant les robes, à Hambourg on a fait l'inverse; l'Université est encore la même, mais les robes ont disparu.

Mes chers collègues, je tiens à vous remercier de votre décision qu'à partir d'aujourd'hui je peux me regarder comme faisant partie de votre collègue illustre auquel je me sens attaché depuis si longtemps. Merci !

